

# Intervention en fonds propres - BlackFin

## **BLACKFIN CAPITAL PARTNERS**

### Présentation du dispositif

BlackFin est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

BlackFin intervient dans les entreprises du secteur financier.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

BlackFin intervient en capital-développement.

L'intervention de BlackFin peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de BlackFin Financial Services Fund est généralement compris entre 20 et 50 millions €.

BlackFin intervient de façon minoritaire ou majoritaire, et participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

BlackFin est abondé par Bpifrance et par le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

#### Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

---

## Organisme

### BLACKFIN CAPITAL PARTNERS

- 15, rue de Laborde  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 75 00 02 30  
Télécopie : 01 75 00 02 39  
E-mail : [contact@blackfincp.com](mailto:contact@blackfincp.com)  
Web : [www.blackfincp.com](http://www.blackfincp.com)